

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Le jeudi 20 octobre 2022 à 10h30, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. Christophe PILCH, 2^e vice-président et de M. Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.Régulièrement convoqué
le :
14 octobre 2022Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie
CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL

Objet : Désignation du
nouveau représentant
suppléant d'Artois
Mobilités au sein de
l'assemblée générale du
GART

(Point 6)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Alain DE CARRION ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. David THELLIER
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ
CALL : M. Daniel KRUSZKA ; M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO

RÉSULTAT DU VOTE :Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : néant
CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : Mme Nadine DUCLOY

Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ;
Mme Janine PROOT ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI

Nombre de titulaires
présents :
11Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2

Pouvoirs : M. Ludovic IDZIAK a donné pouvoir à M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marc TELLIER a donné
pouvoir à M. Pierre CHÉRET

Pouvoir(s) :
2

Suppléances : M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Daniel KRUSZKA
a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY

Nombre total de
votants :
15

Invité(s) présent(s) : M. Sébastien CASARI, directeur de cabinet CALL ; M. Corentin PORTESSE, chef de projet
mobilités CALL

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSEN

Accusé de réception
du contrôle de légalité
Le : 26/10/2022

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;
Fabrice SIROP

Publication
Le : 26/10/2022Certifié exécutoire
Le : 26/10/2022

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de
recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation du représentant suppléant d'Artois Mobilités au sein de l'assemblée générale du GART

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°36 du comité syndical du SMTAG du 23 juin 2003 décidant de l'adhésion du syndicat mixte au GART (Groupement des autorités responsables de transport) ;

Vu la délibération n°2020/48/CS du comité syndical du SMTAG du 20 octobre 2020 portant désignation des représentants du SMTAG au sein de l'assemblée générale du GART ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement des instances du GART, il convient de procéder à l'élection des représentants du syndicat mixte des transports, Madame Amel DAHOU GACQUERRE avait été désignée en qualité de suppléante ;

Considérant qu'il convient, suite à son départ de l'assemblée délibérante d'Artois Mobilités, et conformément aux statuts du GART, de désigner un nouveau représentant suppléant au sein de l'assemblée générale du GART ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PROCÈDE, après décision à l'unanimité, à la désignation du représentant suppléant d'ARTOIS MOBILITÉS au sein du collège des élus de l'assemblée générale du groupement des autorités responsables de transport (GART) au scrutin public.

Est candidat : Bruno CHRÉTIEN

A obtenu : 15 voix

Est élu : Bruno CHRÉTIEN

Article 2 : PRÉCISE qu'Artois Mobilités est représenté au sein de l'assemblée générale du GART par :

Titulaire	Suppléant
Laurent DUPORGE	Bruno CHRÉTIEN

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme.

